

Mise en ligne : 19 janvier 2014.  
Dernière modification : 5 septembre 2017.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ DES TANNERIES DE COCHINCHINE

Une nouvelle tannerie en Indochine  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 juin 1926)

Nous sommes heureux d'apprendre la création par M. Marcel Samuel, un des meilleurs chimistes que compte l'Indochine, de la Société des Tanneries de Cochinchine.

Depuis de longs mois, M. Samuel préparait cette affaire avec cet esprit de méthode qui lui est propre et qui ne laisse rien au hasard ni à l'improvisation.

Le capital 750.000 fr. (70.000 \$) a été presque entièrement souscrit par des Indochinois.

L'usine est en cours de montage à 8 km. en aval de Thudaumôt, à un endroit où l'on trouve toutes facilités de transports tant terrestres que fluviaux et où surtout l'eau douce ne manque jamais.

Quelques kilomètres plus bas et à 18 km. en amont de Saïgon, l'eau est encore sous l'influence la marée; or un eau, si peu saumâtre qu'elle soit, est mauvaise pour la tannerie.

Le programme est de ne faire d'abord que des cuirs forts ; le matériel est prévu pour une production mensuelle de 15 à 20 tonnes.

L'usine fera uniquement du tannage végétal et du tannage au chrome.

En même temps que cette société, M. Samuel a fondé une Société d'études des matières tannifères Indochinoises, en vue de l'utilisation des tannins locaux et de leur exportation. La France est, en effet, fortement déficitaire en matières tannantes, dont une grande partie vient de l'étranger. Or la question des matières tannantes indochinoises n'a jamais fait, ici, l'objet d'une étude suivie. Il a bien été publié par-ci par là quelques études sur les végétaux tannants, mais il n'a jamais été fait aucune étude complète.

M. Samuel a donc entrepris, avec l'aide des services intéressés, un inventaire aussi complet que possible des plantes à tannin indochinoises, travail de laboratoire complété par des prospections et des recherches forestières sur l'existence de peuplements exploitables d'arbres tannifères, ainsi que sur les possibilités de culture de plantes à tannin. Depuis six mois que M. Samuel travaille à cette question, il a déjà réuni un grand nombre de renseignements fort intéressants ; il pense que cette étude durera une année encore, au cours de laquelle il aura avoir certaines régions de l'Annam, du Laos et du Tonkin.

Il y a là une source certaine de richesse inexploitée jusqu'alors. Il en est de cela comme de beaucoup de choses : ceux qui, parfois, ont eu l'occasion de traiter cette question, sont tous partis d'une idée préconçue et n'avaient pas pour eux l'esprit de confiance dans la plantation, esprit qui s'est heureusement développé et ne fait plus rejeter ce qui est affaire de longue haleine. En outre, il y a une question de spécialisation professionnelle qui intervient, ainsi qu'un état d'esprit nouveau, qui consiste à se rendre compte qu'on ne peut rien faire sans étude préalable. A ces points de vue, les personnes qui ont eu l'occasion de faire des suggestions sur certaines matières tannantes l'ont fait dans des circonstances tout à fait exceptionnelles, peut-être à titre purement scientifique et sans but industriel déterminé. Il y a donc actuellement toute une documentation à rassembler, constituée par les quelques connaissances déjà acquises et toute une monographie à établir, concernant tout ce qui n'a pas été vu et il y en a !!!

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 octobre 1927)

Les Tanneries de Cochinchine portent leur capital de 750.000 à 1.500.000 fr. Les nouvelles actions sont émises à 110 francs.

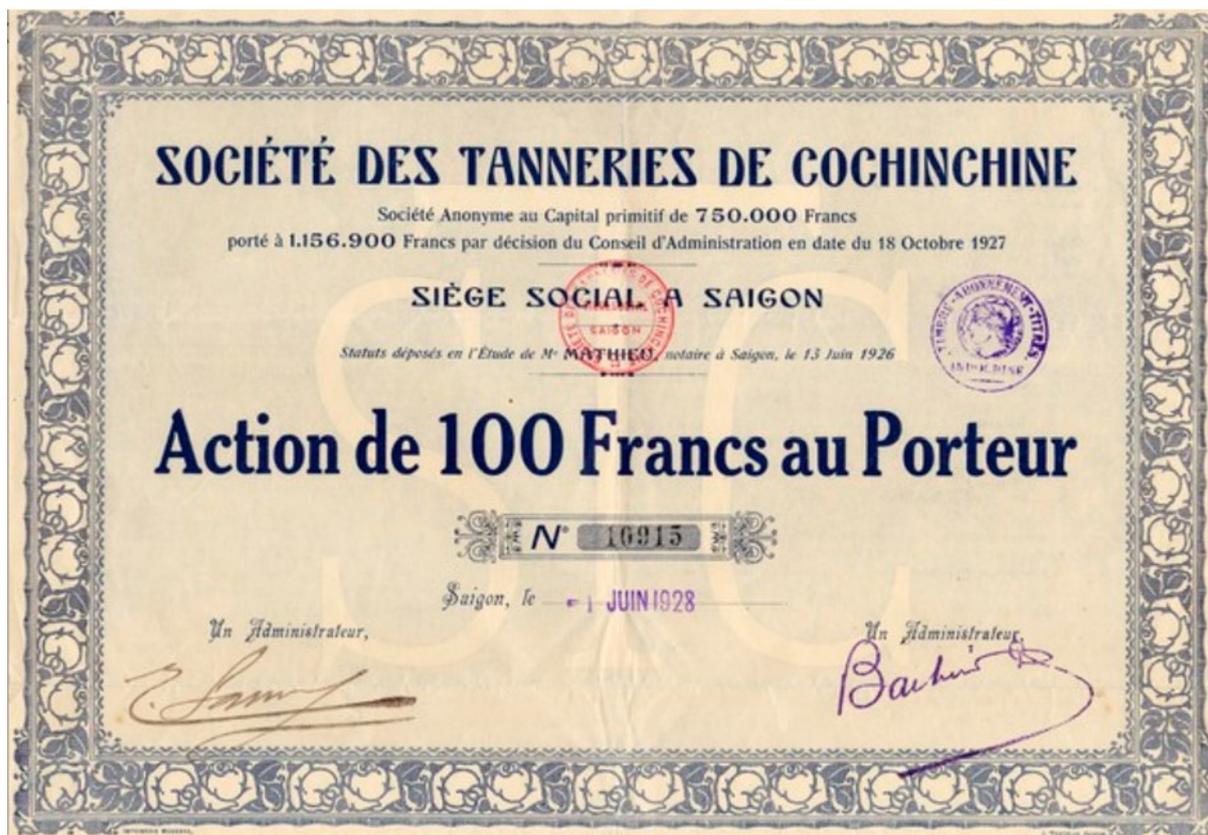
L'usine peut traiter 2.500 peaux de bœufs par mois, ce qui fait de 12 à 15 tonnes de cuir à semelles.

---

Les petites industries se développent en Cochinchine  
On assiste surtout à une éclosion de décortiqueries mécaniques  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 novembre 1928)

Nous allons passer en revue ces industries, province par province, suivant les derniers rapports présentés au conseil colonial. [...]

Thudâumot. — Une tannerie moderne, nouvellement installée à Tan-an-Xa par la Sté des Tanneries de Cochinchine, semble avoir un assez bel avenir. [...]



[www.numistoria.com/](http://www.numistoria.com/)

Cochinchine  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1930)

C'est M. Samuel, 43 ans, ingénieur-chimiste, fondateur et directeur des Tanneries de Cochinchine, qui, aidé de son secrétaire Piénovi, 27 ans, trois fois condamné,

souteneur, et, comme Samuel, opiomane, essaya d'extorquer 15.000 piastres à M. Le phat Vinh, sous menaces de mort.

Samuel prétend qu'il voulait faire une bonne farce à M. Vinh, mais il n'en est pas moins vrai qu'il avait en poche les 15.000 piastres de M. Vinh lorsqu'il fut pris dans la souricière qui lui avait été tendue. Le tribunal le condamne à deux ans de prison avec sursis, 300 francs d'amende et dix ans d'interdiction de séjour. Piénovi est acquitté.

---

Étude de M<sup>e</sup> Bernard Leservoisier,  
notaire à Saïgon, 50, rue Lagrandière  
Étude de M<sup>e</sup> Ch. Dubreuilh, avocat près la cour d'appel, demeurant à Saïgon, 7, rue  
Amiral Page  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 17 mai 1934)

Adjudication volontaire, aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur, à Saïgon, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Bernard Leservoisier, notaire, le mercredi 16 mai 1934, à neuf heures du matin.

En un seul lot de trois parcelles de terrain d'une superficie totale de 1 h 97 a 28 c sur lesquelles sont édifiés quatre hangars avec charpentes en fer couverts en tôles ondulées sises aux villages de Tandinh et de Tan-An-Xa, canton de Binh-Phu (Thu-daumot).

Le tout dépendant de la liquidation de la Société anonyme dite « Société des Tanneries de Cochinchine », dont le capital était de un million cent cinquante-six mille neuf cents francs et dont le siège était à Saïgon, 135, rue Catinat.

Mise à prix : 1.000 p. 00

Pour tous renseignements s'adresser à l'étude de M<sup>e</sup> Leservoisier, notaire à Saïgon, dépositaire du cahier des charges, à M<sup>e</sup> Dubreuilh, avocat à la Cour, et à M. A. Bloch, liquidateur de la société à Saïgon, rue Garcerie.

*La Dépêche d'Indochine*, 8 mai 1934

---

CONVOCATIONS  
Société anonyme des Tanneries de Cochinchine  
(En liquidation)  
(*L'Information d'Indochine*, 1<sup>er</sup> septembre 1934)

Assemblée générale ordinaire le 11 octobre à 16 heures, 17, place du Théâtre à Saïgon [= siège des Éts Boy-Landry].

*Quitus* aux administrateurs et déclaration de clôture de la liquidation.

*La Dépêche d'I. C.*, 31 août

---